

« Les éleveurs et éleveuses ne pourront porter seul-es les solutions.

Il est indispensable que tous les acteurs de la filière s'impliquent. Tous doivent travailler ensemble pour qu'un avenir plus lumineux se dessine. »

L'Avenir Agricole

Journal d'information des Confédérations paysannes du Limousin

266 • Septembre 2021 • 4 euros

Le 31 août dernier, la Confédération paysanne de la Creuse a organisé une visite de ferme chez Guillaume Pardanaud à Saint-Quentin-la-Chabanne. Une douzaine d'éleveurs ont répondu présents à ce rendez-vous afin de partager leurs questionnements sur l'avenir de l'engraissement bovin en Limousin.

Quel avenir pour l'engraissement en Limousin ?

Guillaume Pardanaud, Benoît Peyroux et Jacques Gauvreau ont pu témoigner des choix faits pour mettre la gestion de l'herbe au centre de leur démarche, chacun mettant en œuvre des méthodes d'engraissement différentes. Leur point commun était de tendre vers un mode de production économe et autonome sur leur ferme avec une diminution du chargement à l'hectare pour y parvenir. Au delà des comparaisons de pratiques, de nombreux sujets ont été abordés : alimentation et génétique des animaux, dimensionnement des ateliers, valorisation en circuits longs ou courts, adaptation des marchés aux attentes des consommateurs, capacités des coopératives à payer au juste prix les éleveurs, etc. Le nombre de questions évoquées était largement supérieur aux réponses entrevues, ce qui traduit le flou dans lequel sont les éleveurs et les éleveuses de bovins quant à l'évolution de la filière.

Après la visite, lors d'une table ronde, l'accent dans les échanges avec les

intervenant-es (CCBE, ADAPA, Conf nationale) a porté sur la valorisation et la consommation des jeunes bovins mâles en France. Cette question est cruciale pour les élevages allaitants. Du fait de la réforme de la PAC certes, mais aussi car le fonctionnement de cette partie de la filière est tendu à l'heure actuelle : les mâles sont plus durs à caser. La Confédération paysanne a depuis longtemps demandé que l'engraissement soit soutenu au même titre que le « naissage ». La future PAC va dans ce sens, même si nous ne pouvons pas être satisfaits de la diminution du budget destiné à l'élevage allaitant. Nous pourrions dire que c'est une opportunité de « garder plus longtemps les animaux sur la ferme » pour celles et ceux qui ont cette fibre, en vue de mieux les valoriser. Mais la filière ne semble pas encore prête à accompagner les changements tant pour les éleveurs que pour les consommateurs, dont les habitudes de préparation de la viande continuent de s'uniformiser vers moins de quantité et plus de praticité (viande hâchée).

Au-delà des constats de contextes macro et micro économiques, les participants ont pu au cours des échanges souligner le besoin de changer de prisme d'analyse quant aux filières bovins viande. Il ne doit plus être seulement question d'indicateurs techniques comme le GMQ* ou nombre d'UGB** par hectare. Il faut oser apprécier les questions sous l'angle économique : quel revenu espérer en fonction des choix faits ? Alors seulement les discussions pourront s'ouvrir et des pistes d'évolution se dégager.

Enfin soulignons que les éleveurs et éleveuses ne pourront porter seul-es les solutions. Il est indispensable que tous les acteurs de la filière s'impliquent : Chambres d'agriculture, associations membre du réseau INPACT, coopératives, organismes de développement agricole ou de recherche. Tous doivent travailler ensemble pour qu'un avenir plus lumineux se dessine.

*GMQ : Gain Moyen Quotidien
**UGB : Unités Gros Bétail

DANS CE NUMERO

• Dossier
PAC, HVE, Photovoltaïque au sol : la transition est mal partie pages 4-5

• L'affaire de tous
Les Projets alimentaires territoriaux page 6

• Lecture
Une BD paysanne et féministe page 8



L'Avenir Agricole
Trimestriel
CPPAP 0624 G 88287
ISSN 2112-7662
Editeur : AINARC
Imprimerie Rivet - Limoges
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication :
Michel Limes





Rencontres avec les préfets du Limousin

Vendredi 4 juin après-midi, une demi-douzaine de paysan-nes de la Confédération paysanne de Corrèze ont rencontré Madame Saa, préfète du département, pour interpe-ler sur l'urgence de revoir les arbitrages pris par Julien Denormandie, ministre de l'Agricul-ture, sur la réforme de la PAC.

Cette rencontre avait lieu en parallèle d'un rendez-vous des représentants nationaux de la Confédération paysanne à l'Élysée avec le conseiller agricole d'Emmanuel Macron, une semaine après la grande mobilisation nationale devant Pôle Emploi. Notre détermination ne faiblit pas, malgré la répres-sion syndicale observée au siège de Pôle Emploi, pour exiger un rendez-vous avec Emmanuel Macron. Si Julien Denormandie prône la « stabilité » pour la future PAC, il défend l'imposture d'une réforme qui n'en est pas une, et semble se satisfaire de la disparition des fermes françaises et de leurs paysan-nes. Nous voulons être entendus au plus haut sommet de l'État pour avoir une réforme qui défende notre métier. Une telle réforme est attendue par des cercles bien plus larges que ceux de la Confédération paysanne car elle permettra la souveraineté alimentaire, la dynamisation des territoires et la préservation de l'environnement.

Devant des services de l'État à l'écoute, nous avons pu faire entendre nos demandes pour l'agriculture française : soutenir les petites fermes, revaloriser le paiement redistri-butif et plafonner les aides pour mieux les redistribuer. Nous leur avons aussi rappelé l'importance des aides bovines pour les fermes d'élevage corréziennes et surtout qu'une réforme basée sur des changements de pratiques ne peut se faire sans accompagnement. Cette nouvelle PAC doit permettre de protéger le métier de paysan-ne pour valoriser les fermes, relocaliser notre production agricole et alimentaire, et répondre à l'urgence climatique et sociale.

Madame la Préfète : chômage de masse ou installation en nombre ? Villages actifs ou déprise rurale ? Quelle PAC vous botte le plus ? La Corrèze a besoin de toutes ses paysan-nes !

Matthieu Freyssinel, éleveur à Puy d'Arnac, et Jonathan Auzou, maraîcher à Bilhac (19)

Les Conf de Haute-Vienne et de Creuse ont aussi été reçues par les services de l'État de leur département courant juin.

Si l'écoute de la préfète de Creuse a semblé satisfai-sante à la délégation creusoise qui a par exemple abordé la question des aides bovines, de la valorisa-tion des 52 premiers hectares ou des écorégimes (comme HVE), l'accueil que le directeur de cabinet du préfet de Haute-Vienne a réservé aux membres de la Conf 87 était beaucoup plus froid. Seraient-ce les positions très tran-chées de la Confédération ces derniers mois qui affectent le dialogue ou bien un manque d'intérêt de la question agricole par le représentant de l'État? En tout cas, le sentiment de ne pas être entendus prédomine.

La formation professionnelle continue un droit pour lequel il faut se battre

La Confédération paysanne est présente pour rappeler son attachement à la place et au rôle de la formation professionnelle continue, outil indispensable pour accompagner tou-tes les paysan-nes contributeur-ices du fonds d'assurance formation VIVEA à se former durant leur vie professionnelle.

Notre participation au niveau du VIVEA national, en lien avec les élu-es locaux de la Confédération, a été plus fréquente comparée aux autres syndi-cats et APCA (Assemblées permanentes des Chambres d'agriculture), même si le système de représentativité dans la gouvernance sous-estime notre place réelle en matière de vote au sein du fonds (1 voix sur 16).

Décalage

Au-delà de la défense des droits à la formation dans la diversité de l'ensemble des contributeur-ices et des futures paysan-nes, cette année 2020 aura été marquée par la continuité du décalage que nous pouvons percevoir dans notre vision de la formation professionnelle entre le reste des syndicats et l'APCA d'un côté, et nous de l'autre.

Nous aurons passé un an (indépen-damment des restrictions liées à la Covid impactant la formation) à faire entendre nos voix au niveau national et dans les réseaux, pour tenter de faire infléchir l'orientation du plan stratégique de VIVEA 2021-26, qui, au-delà d'un jeu de communication, continue à avancer autour de sa sémantique de la compétitivité de l'entreprise et de la digitalisation, que cela soit par l'entrée économique ou environnementale. Selon nous, la formation-action doit permettre aux contributeur-ices et futur-es contributeur-ices, par différentes méthodes pédagogiques de transmission et de construction, d'être capables d'acquérir ou de renforcer individuellement et collectivement leurs compétences et leur autonomie : stratégique, décisionnelle, technico-éco-nomique, technique, financière, commerciale, énergétique, de gestion, dans la qualité au travail, et dans le respect de l'intérêt collectif sur le long terme.



Déplafonnement

Seule éclaircie et victoire obtenue fin 2020, avec l'insis-tance de la Conf (depuis 2018) et le non-suivi des consignes de sa maison-mère du syndicat JA, c'est le déplafonnement des formations pouvant être prescrites dans le cadre du parcours à l'installation (PAI-CEPPP) pour les porteurs de projet. Là encore, il faudra être vigilant dans l'application de cette avancée, non souhaitée par VIVEA.

En parallèle, VIVEA a légèrement revu à la hausse, le plafond annuel de prise en charge maximum de 2 000 euros par stagiaire contributeur paysan-ne de droit à la formation, en passant à 2 250 euros. Nous avons réclamé plus d'ambition et un assou-plissement de ce plafond en particulier lors de l'installation, de la transmission et dans les démarches de transition sur la ferme.

La Conf avait été la première à faire cette demande dès 2018, suite au plafonnement des droits et à l'arrêt du fonctionnement mutualiste du fonds.

L'installation et la transmission des fermes en agricul-ture sont de notre responsabilité collective, même si ces thématiques n'apparaissent plus distinctement au sein du fonds. VIVEA, outil de la formation professionnelle appartenant aux paysan-nes, doit permettre de relever ce défi colossal et d'inverser la courbe des installations qui décroît depuis un demi-siècle. Le fonds de formation doit, dans ce cadre, revoir drastiquement sa politique pour accompagner davantage les porteurs de projets qui sont les futurs contributeur-ices au fonds, quels que soient leurs profil et leurs besoins en matière de formation.

Jean-Loup Crépin Leblond, élu comité VIVEA Limousin, paysan à Queyssac-les-Vignes (19)

Se rencontrer

- **Judi 7 octobre - Haute-Vienne (87)**
La DJA est-elle faite pour moi ?
- **Judi 4 novembre à 14h30 - Creuse (23)**
Quelles aides avant de s'installer ?
- **Mardi 9 novembre à 16h - Corrèze (19)**
Quelles aides avant de s'installer ?

05 87 50 41 03



contact@adearlimousin.com



Adear Limousin



(Re)Découvrir

- **L'énergie solaire et citoyenne sur ma ferme**
Judi 23 septembre à 17h30 - Les Cars (87)
- **Visite d'une pépinière permacole**
Vendredi 15 octobre à 14h - St-Dizier-les-Domaines (23)
- **Rencontre débat sur la ressource en eau**
Judi 28 octobre avec le PNR Millevaches - Tarnac (19)



S'installer

Présentation du parcours à l'installation paysanne
Les mardis de 10h à 12h30
10 octobre, Naves (19)
4 novembre, Creuse (23)
23 novembre, Limoges (87)

Se former

30 sept. & 1er octobre	Amorcer son étude de marché	Vicq sur Breuilh (87)
29 octobre	Choisir et réaliser des outils de communication	Limoges (87)
Novembre	Choisir ses statuts & Chiffrer son projet	Haute-Vienne & Creuse
Novembre	Soigner les plantes par les plantes	non défini
Décembre	L'économie d'eau en maraichage	non défini





Manifestation PAC : nous contestons devant le tribunal la répression syndicale

75 paysan·nes verbalisé·es lors de la mobilisation « PAC pour l'emploi » du 27 mai, contestent devant le tribunal de police de Paris, leurs amendes, symboles de répression syndicale et financière.

Le 27 mai dernier, la Confédération paysanne se mobilisait au siège de Pôle Emploi à Paris pour interpeller le Président de la République sur les effets néfastes que produiront les arbitrages du ministre de l'Agriculture pour la future Politique agricole commune (PAC) sur l'emploi paysan. Au total, ce sont près de 200 paysan·nes qui se sont rassemblé·es pacifiquement à la porte des Lilas, au nord de Paris. En réponse à nos demandes, pas de rendez-vous avec Emmanuel Macron mais une gestion calamiteuse et disproportionnée

par les nombreuses forces de l'ordre présentes. Après plusieurs heures de passage - une technique depuis invalidée par le Conseil d'État dans le schéma national du maintien de l'ordre - les militant·es retenu·es contre leur volonté ont été obligé·es de décliner leur identité pour pouvoir sortir de la nasse. Cette distribution systématique d'amendes, instrumentalisant le contexte d'urgence sanitaire à des fins de répression et d'intimidation syndicale, apparaît comme un moyen de pression financière pour réprimer la contestation syndicale

et les inquiétudes exprimées sur la réforme de la PAC, alors que la porte du bureau d'Emmanuel Macron nous reste toujours fermée. Une situation inadmissible pour nous paysan·nes qui refusons de subir cette répression et décidons de contester ces amendes. Si Emmanuel Macron reste sourd à nos demandes de rendez-vous, les paysan·nes n'entendent pas se laisser intimider et restent mobilisé·es pour la défense d'une agriculture paysanne qui emploie plus pour mieux vivre et mieux nourrir.

(1) <https://s.42l.fr/2NVHrLiW>

ÉDITO

RETOUR DE CONGRÈS

Le dernier congrès de la Confédération paysanne a eu lieu à Vélanne (38) les 7 et 8 juillet derniers. C'est un événement important de notre syndicat. Il a lieu tous les deux ans et l'on y décide les grandes orientations politiques pour les deux années à venir. On y élit le comité national (CN) qui est l'organe décisionnaire de la Conf nationale dans lequel je représenterai le Limousin. Il est composé de 64 élus titulaires et suppléants. Dans un second temps, lors de ce congrès, le nouveau CN a élu un nouveau secrétariat national (SN, photo ci-dessous) qui, pour ce mandat, sera composé de neuf paysan·nes. Il est l'organe exécutif de la Conf nationale. À ce titre, il est chargé de mettre en œuvre les décisions définies par le CN.



Le congrès, c'est également un moment chaleureux de rencontre et d'échange avec de nombreux paysan·nes venu·es de toute la France.

Cette année, les débats les plus houleux ont tourné autour de la question d'un point spécifique du rapport d'orientation invitant à « ne pas se laisser enfermer dans une logique institutionnelle ». L'idée étant de constater qu'au niveau de la lutte, la Conf a toujours marché sur deux jambes. La première est le travail institutionnel, la négociation avec le pouvoir. L'autre est l'action directe plutôt issue des modes d'action du syndicalisme révolutionnaire. Le rapport d'orientation suggère que, face à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons dans la négociation avec les institutions qui ne nous écoutent plus, et face à l'urgence absolue de la crise climatique et sociale dans laquelle nous nous trouvons, nous devons rééquilibrer la balance entre ces deux modes d'actions, une balance qui penchait jusqu'alors plutôt vers le travail institutionnel. Une motion proposant d'oublier totalement la deuxième jambe de l'action directe a largement été rejetée permettant ainsi d'affirmer clairement l'importance de cette stratégie de lutte.

Ce rejet reposait sur la question de l'efficacité de notre travail syndical qui, ces dernières années, n'a obtenu que de maigres victoires face à l'ampleur de la tâche pour mettre en place notre projet d'agriculture paysanne à grande échelle. Cette idée est révolutionnaire par essence, elle ne pourra clairement pas être mise en place sans une remise en cause radicale de notre société. Cela implique de peser dans le rapport de force face aux institutions et cela ne sera possible que lorsque nous serons pris au sérieux par ces dernières.

Enfin, cela a permis d'affirmer une prise de conscience de l'urgence absolue à ce que le projet de transformation sociale que nous portons à la Conf soit mis en place pour répondre aux enjeux de demain.

Thomas Gibert, paysan à Coussac-Bonneval et porte-parole de la Conf 87

CALAMITÉS

• Aléas climatiques : le choix insensé des assureurs privés pour y parvenir !

Le Président Macron vient d'annoncer le détail de la réforme de l'assurance agricole face aux aléas climatiques. Nous sommes partisans d'une réforme.

Mais ce n'est pas aux assureurs privés qu'il faut en confier la gestion !

Il est annoncé un « doublement » des fonds publics mobilisés, avec une enveloppe de 600 millions d'euros au lieu des actuelles « calamités agricoles ». Mais dans ce futur fonds, les « non-assurés » sont moins bien indemnisés par l'État que les autres. C'est une prime aux assurés, donc à ceux qui ont déjà les moyens de le faire !

Les assureurs devront s'engager à construire des contrats d'assurance pour des publics non couverts actuellement, comme les arboriculteur·ices et les fermes diversifiées. Sur le papier, cela paraît séduisant. Mais les assureurs ne sont pas des philanthropes et agissent au sein d'un marché libéral. De plus, ils décideront eux-même quels territoires et quelles

productions sont trop risqués pour avoir droit à un contrat d'assurance. D'où le risque de voir nos paysages profondément modifiés pour atteindre des objectifs de rentabilité.

Pourquoi ne pas avoir consacré cet argent public à la création d'un fonds mutuel et solidaire*, plutôt que d'imposer un intermédiaire qui voudra forcément retrouver sa part de bénéfice ? Un fonds mutuel et solidaire mettrait à contribution amont et aval (filières, industriels et distributeurs) premiers bénéficiaires économiques du maintien d'une agriculture en France ! Offrir la gestion des risques climatiques aux assureurs privés, ce n'est ni solidarité, ni gage d'économie et d'efficacité pour les producteur·ices les plus impacté·es, mais le choix dangereux d'une idéologie libérale.

* Le détail de notre proposition de fonds mutuel et solidaire : www.confederationpaysanne.fr/actu/du11/09/21

• Saison apicole : des pertes estimées à 70 %

Suite à l'épisode de gel du mois d'avril, l'apiculture n'a pas été classée dans les productions prioritaires afin de bénéficier des différents dispositifs mis en place. La saison ne faisait que débiter et nous avions bon espoir que la production puisse encore être correcte. Aujourd'hui, chez nombre d'apiculteur·ices, aucune miellée n'a eu lieu. Cette année sera probablement la plus mauvaise depuis bien longtemps.

À la suite d'un premier recensement auprès des apiculteurs professionnels adhérents à la Confédération paysanne 87, les pertes estimées sont de l'ordre de 70 % de production de miel, de 30 % en gelée royale et de 30 % en pollen. Ces absences de production vont avoir des conséquences considérables pour ces



agriculteurs et agricultrices, qui, pour certains, vont devoir aller chercher du travail salarié ailleurs pour compléter la perte de revenus. La Confédération paysanne de

Haute-Vienne a rendez-vous le 20 septembre avec la Préfecture afin de prendre en compte l'apiculture dans les différents dispositifs déployés suite à ces épisodes climatiques anormaux, en particulier le dispositif calamités agricoles. Nous sommes convaincus qu'au-delà des mesures d'aide conjoncturelles, des mesures structurelles doivent être envisagées et mises en place, afin que l'apiculture, qui est en développement dans notre département, ne soit pas condamnée à disparaître en raison des profonds changements climatiques qui sont à l'œuvre.

Thomas Gibert, porte-parole de la Confédération paysanne de la Haute-Vienne

• Indemnisations en Creuse

Le Comité départemental d'expertise (CDE) des calamités agricoles de la Creuse s'est réuni le 17 août. Compte-tenu des circonstances météorologiques exceptionnelles relatives au gel du mois d'avril, il a estimé le montant des dommages indemnisables à 299 391 €. Il réclame donc qu'une demande de reconnaissance soit formulée à la vue des résultats de la mission d'enquête pour la production de fruits à pépins, à noyaux, pour les petits fruits rouges et pour l'apiculture, sur l'ensemble du département de la Creuse.

La MSA, au titre de la prise en charge des cotisations sociales des exploitants touchés par le gel, a demandé au CDE de déterminer un taux de perte départemental. Après plusieurs échanges au sein du comité, il a été acté de retenir :

- 100 % de perte sur les fruits à noyaux et poires ;
- 70 % sur les fruits à pépins (hors poires) ;
- 60 % sur les petits fruits rouges.

PAC : acte manqué pour la transition agricole

Le 13 juillet dernier, le ministre de l'Agriculture a réuni le dernier Conseil supérieur d'orientation pour la prochaine PAC, avant la transmission d'une première version du projet stratégique national français à Bruxelles. Alors

que le processus paraissait ouvert (organisation pour la première fois d'un débat public sur la PAC, ouverture à la société), le résultat a un goût très amer. Ce n'était qu'un leurre, sans réelles « négociations ».

Le Plan stratégique national (PSN) est une occasion manquée à plus d'un titre : occasion manquée d'élargir le sujet de la PAC aux enjeux de l'alimentation et de la souveraineté afin de mieux la légitimer ; occasion manquée de mettre en place une réelle redistribution des aides PAC afin qu'elles deviennent des outils pour impulser et accompagner réellement la transition agroécologique. Ne changer que de vocable en parlant d'« éco régimes », de « Haute valeur environnementale », sans orienter, accompagner, soutenir durablement les pratiques vertueuses, laisse dubitatif. Refuser de rémunérer les « services environnementaux rendus » entre autres par l'agriculture biologique en prétextant que c'est au marché de le faire, laisse tout autant perplexe sur les motivations de notre ministre.

Course à l'agrandissement

S'il est louable de mettre un budget conséquent sur l'aide à l'installation, le choix de ne pas revaloriser le paiement redistributif sur les premiers hectares, de ne pas activer l'aide

De plus, aucune remise en cause des accords de libre-échange, néfastes pour la souveraineté alimentaire des peuples, n'est proposée.

Il n'en reste pas moins que nous n'avons rien à regretter de toute l'énergie et des implications nombreuses que nous avons collectivement mises à la Confédération paysanne afin de faire des propositions pragmatiques pour faire bouger les lignes.

Une aide louable sans guère d'effets

Le passage d'une aide couplée bovine à l'UGB, issue d'une proposition de la Confédération paysanne, est aujourd'hui unanimement soutenue. Elle va enfin inciter à la relocalisation de l'engraissement, plutôt qu'à l'exportation d'animaux vivants comme le fait l'actuelle PAC. Mais nous pouvons regretter que

le ministre n'ait pas choisi de plafonner cette aide de manière ambitieuse de sorte à dégager un montant satisfaisant par animal et ait diminué le budget alloué à l'élevage allaitant au nom d'une aide couplée pour les protéines végétales. Une aide louable mais qui bénéficiera peu ou pas du tout à nos territoires de polyculture élevage déjà affectés par la non revalorisation du paiement redistributif sur les 52 premiers hectares.

Conditionnalité sociale

Sur l'aide « petit maraîchage », nous avons été entendus sur l'abaissement du plancher. Toutefois, l'enveloppe est insuffisante pour aider une filière en difficulté et l'exclusion de l'arboriculture, déjà en prise avec un contexte européen dramatique, est vécue comme un abandon. Les clauses miroirs n'y pourront rien dans un contexte de concurrence intra-européenne.

L'introduction de la conditionnalité sociale et du droit à l'erreur au niveau européen sont des avancées, à condition d'être opérationnelles rapidement et dans tous les cas avant 2025. Nous avons encore à investir d'autres chantiers, dont celui en cours sur la future définition de « l'agriculteur actif ». La France y travaille avec les Régions et nous serons force de propositions. Cette définition est d'un enjeu crucial pour poser les premiers jalons d'une PAC à l'actif et non plus à l'hectare. C'est une de nos propositions phares pour transformer la PAC. Le débat public a montré que nous n'étions plus seuls pour la porter.

Olivier Thouret
éleveur à Soubrebost (23)

Encore une fois, le changement est promis pour le coup d'après !

aux petites fermes, de ne pas plafonner, est un message clair : à l'avenir, l'installation continuera de passer par la course à l'agrandissement.

Face aux insuffisances manifestes de cette nouvelle PAC, tant au niveau national qu'euro-péen, le ministre répète que la France aura la volonté de se « battre » lors de sa présidence de l'Union européenne pour instaurer des clauses miroirs dans les accords de libre-échange. Encore une fois, le changement est promis pour le coup d'après !

HVE : l'illusion de la transition

La certification Haute valeur environnementale (HVE) est née suite au Grenelle de l'environnement, sur la demande et avec la collaboration de France Nature Environnement, la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Objectif : doter l'agriculture d'un système permettant de tracer les fermes respectueuses de l'environnement afin d'encourager les améliorations de pratiques.

Lancé en 2011, le travail pour cette certification est très timide puis connaît une croissance exponentielle, poussée par les pouvoirs publics et de plus en plus de filières. En juillet 2020, 8000 exploitations étaient certifiées, après une augmentation de 50 % en 6 mois. Dans son « plan biodiversité », le gouvernement vise 15 000 exploitations certifiées en 2022 et 50 000 en 2030. Le 13 novembre dernier, l'Assemblée nationale a voté la création d'un crédit d'impôt pour les exploitations certifiées HVE. La loi alimentation (EGalim) prévoit, dès 2022, 50 % de produits « de qualité et durables » dans la restauration collective : les produits issus de fermes HVE en font partie. Demain, la certification HVE pourrait être la porte d'entrée pour le nouveau verdissement de la PAC. Dès aujourd'hui, dans certaines filières comme l'arboriculture, cette certification HVE devient un passage obligé pour continuer à vendre ses produits. Bref, la certification environnementale commence à être partout, à toutes les sauces.

Promesse non tenue

Mais que se cache-t-il vraiment derrière ces trois mots Haute valeur environnementale, qui sonnent

si bien et donnent envie aux consommateurs et consommatrices d'acheter et aux pouvoirs publics de verser des subventions ? D'après le ministère de l'Agriculture, la Haute valeur environnementale garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...). Quel bel objectif ! Seulement voilà, cette promesse est loin d'être tenue. En fait, cet outil pensé pour engager une transition agroécologique s'avère l'outil idéal pour « verdir » l'image de l'agriculture sans rien changer... À la Confédération paysanne, nous ne pouvons pas laisser un tel mensonge bernier l'ensemble de nos concitoyen-nes, en tant que consommateurs et en tant que contribuables. Face à la chute vertigineuse de la biodiversité, au dérèglement climatique, à la pollution de nos ressources, l'agriculture, comme le reste de la société, doit prendre un vrai virage et pas seulement, comme veulent le croire certaines, mieux communiquer auprès du grand public.

Claire Garrot, paysanne en Mayenne,
représentante de la Confédération paysanne
à la Plate-forme pour une autre PAC

Ferme des 1000 vaches

Réagissant à l'audience du 3 septembre au Conseil d'État, qui opposait les porteurs du projet des 1000 vaches dans la Somme à l'État, la Confédération paysanne s'est félicitée, le 6 septembre, des recommandations du rapporteur public en faveur de la préfecture. Le magistrat a estimé qu'en 2015 les porteurs de projet n'étaient pas fondés à interpréter



la non-réponse de l'administration à leur demande de regroupement comme un accord tacite. Cette opération leur avait permis de passer de 500 à 800 vaches. Fin 2020, les porteurs de projet avaient annoncé la fermeture du site au mois de janvier, faute de rentabilité compte tenu de l'effectif auquel leur projet était réduit.

Bassines non merci !

Plusieurs centaines d'opposants aux « bassines », dont des paysans des Conf du Limousin, se sont mobilisés le 5 septembre à Saint-Sauvant (86) pour dénoncer l'impact écologique de ces réserves d'eau pour l'irrigation, à quelques semaines des premiers coups de pioche. Ils se sont rendus sur un des seize sites prévus sur le bassin de la Sèvre niortaise. Ces réserves doivent être alimentées par des cours d'eau et des nappes phréatiques en hiver, ce qui fait dire aux opposants qu'elles constituent une « privatisation rampante de l'eau au profit de quelques-uns ». Bien que le tribunal administratif de Poitiers ait demandé à la coopérative de l'eau des Deux-Sèvres de revoir sa copie pour 9 des 16 bassines prévues, les travaux des premières réserves sont imminents. Une nouvelle manifestation aura lieu le 22 septembre à Niort, où se tiendra le congrès de la FNSEA.



La Confédération paysanne était invitée le 26 février 2021 par la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) à débattre de l'utilité, de la nécessité et de la cohérence d'autoriser la création de centrales photovoltaïques au sol sur le département de la Haute-Vienne. Voici son intervention.

N'entamons pas la transition énergétique au détriment de la terre qui doit servir à nous nourrir

D'abord, je tiens à rappeler, que nous ne sommes pas opposés à ce que les paysannes et paysans deviennent des producteurs d'énergie, nous le faisons tous les jours, en transformant les rayons du soleil en énergie pour produire de l'alimentation. Nous ne sommes pas opposés non plus à la production d'électricité photovoltaïque sur les toitures, même si nous constatons, à ce titre, des dérives que nous ne pouvons maîtriser. Pour le sujet qui nous amène aujourd'hui, je tiens à dire que l'ensemble des paysannes et paysans de la Confédération paysanne de Haute Vienne a décidé en assemblée générale de s'opposer, pour le moment, à tous les projets de création de centrales photovoltaïques au sol, dès lors qu'un seul mètre carré de terrain agricole serait concerné. Cette opposition est le fruit d'une réflexion longue, et qui ne sera jamais terminée, sur le devenir de notre profession. Elle se base sur 4 constats.

Faible engagement politique

En premier lieu, on observe un trop faible engagement politique en faveur de la sobriété énergétique. Or, nous savons que la priorité est celle-là. Dès lors tant que nous n'aurons pas fait les efforts nécessaires à une diminution drastique de la consommation énergétique nous ne pourrions pas accepter que les terres agricoles en produisent.

Le profit à court terme

Ensuite, de nombreux projets sont aujourd'hui portés par des entreprises, multinationales, dont l'unique objectif est le profit à court terme. Ces entreprises disposent d'armées d'avocats prêts à agir pour casser les contrats avec les paysannes et paysans qui se seront engagés avec eux. Face à ces très grosses entreprises mondialisées et financiarisées, le monde paysan est aussi faible qu'est l'éleveuse ou l'éleveur face à des entreprises comme Bigard, Lactalis, ou toutes autres multinationales du lait, des légumes et de la viande. Nous devrions accepter une fois de plus qu'elles aient la porte grande ouverte dans les fermes sur l'unique argument financier. Cela nous ne devons plus l'accepter. Alors, tant que l'État, qui veut, semble-t-il, répondre aux enjeux de la COP21, ne mettra pas en place des lois



En Corrèze, zone d'activité de 27 hectares de terres agricoles, achetée par l'agglomération de Brive, non utilisée, promise au photovoltaïque au sol.

protectrices pour les paysannes et paysans concernant la production énergétique industrielle sur les fermes, nous serons contre les projets de centrales photovoltaïques au sol.

À l'échelle des territoires

Nous faisons face à une autre problématique. Certains d'entre nous ont fait le choix de jouer un jeu dangereux en imaginant un nouvel ennemi, les néoruraux, qui ne comprendraient rien au monde rural. Aujourd'hui, ces habitants font à nouveau vivre la ruralité en s'engageant dans les associations communales et en remplissant les écoles. Alors, il faudrait ne pas écarter leur désir de cadre de vie et les provoquer dans l'outrance ? Il faudrait leur imposer encore des projets destructeurs de notre environnement et du paysage ? Le désagrément ne serait-il que visuel ? Nous croyons qu'il est temps que ces projets de production énergétique soient considérés à l'échelle des territoires, et se fassent main dans la main avec les populations, et qui plus est quand ces projets se construisent avec l'appui de fermes. Tant que ces projets ne seront pas citoyens, ou communs, nous serons contre.

Les vrais problèmes jamais traités

Enfin, est-on sérieux quand on pense que c'est par la production d'énergie qu'on réglera le marasme des paysans ? Le photovoltaïque au sol, comme la méthanisation ont un impact commun, l'agrandissement des structures, l'industrialisation des pratiques, l'augmentation des prix du foncier, l'effacement des barrières écologiques, la destruction du cadre de vie, et la baisse des prix. Nous pensons que cela ne réglera jamais les vrais problèmes pour lesquels la profession cherche des solutions : la transmission des fermes, l'installation, l'augmentation des prix, la résilience et la refondation des pratiques.

Pour les membres de la Confédération paysanne, ces projets sont issus d'une vision ultra-libérale de l'économie et ils détruisent le cadre de vie. Ces projets individuels n'apportent rien à la profession sauf à quelques-uns qui se moquent bien de l'avenir de l'agriculture et des campagnes dans lesquelles nous vivons tous et toutes. Pour

toutes ces raisons, la Confédération paysanne de la Haute-Vienne s'opposera à tous les projets de photovoltaïque au sol qui consommeront du foncier agricole.

Julien Roujolle, représentant de la Confédération paysanne 87 à la CDPENAF 87

À suivre dans le prochain numéro

Jamais l'humanité n'a consommé autant d'énergie, souvent fossile. Plutôt que réduire drastiquement cette consommation, notre société cherche à « dé-fossiliser » les futures augmentations de consommation. La trouvaille ? Les terres agricoles. Aujourd'hui de nombreux projets de production énergétique voient le jour ou sont à l'étude sur notre territoire. Il est impensable que nous entamions notre transition énergétique en mettant dans la balance la terre qui doit servir à nous nourrir. Tout cela sans remettre en cause le fonctionnement énergivore de notre civilisation.

Pays Basque :

Oui à l'agriculture paysanne nourricière, Non à la spéculation foncière !

Une maison et un terrain de 15 hectares vendus 3,2 millions d'euros pour en faire un « terrain d'agrément » à Arbonne. Insupportable pour l'association pour la sauvegarde des terres agricoles Lurzaindia et le syndicat paysan basque ELB qui estiment le bien à 800 000 euros et exigent de conserver la vocation agricole de ces terres. Le site est occupé depuis le 23 juin.

Jour après jour, nuit après nuit, se succèdent sans relâche sur le site, réunions, rassemblements, débats, concerts, ateliers et animations en tout genre. Des centaines d'habitants du Pays Basque se sont mobilisés ici, apportant un solide soutien à cette opération. Nous avons pu constater, qu'au-delà des paysans, une multitude de personnes était extrêmement concernée par la situation. C'est en soutien à cette occupation que le collectif BOST (Berroetako Okupazioaren Sustengu Taldea - groupe de soutien à l'occupation de Berroeta) s'est créé,

afin de réunir toutes les personnes, paysannes ou non, qui souhaitent y apporter leur aide.

Un étendard

En tant que collectif de soutien, il revendique que la terre revienne en priorité aux paysans qui la travaillent, qu'elle ne soit plus considérée comme seule marchandise, que sa vocation nourricière reste prioritaire et qu'elle soit préservée des logiques spéculatives. Depuis le début de l'occupation, de nombreuses personnes sont venues nous informer de transactions immo-

bilères de ce type sur l'ensemble du territoire et nous observons qu'en définitive cette action d'occupation devient un étendard, l'expression d'un mouvement populaire. L'occupation d'Arbonne révèle et dénonce la situation de spéculation foncière que connaît l'ensemble du Pays Basque. Cette opération est donc l'affaire de tous et nous pensons que la participation de la plupart des habitants de ce territoire est primordiale. Nous appelons donc à une participation plus vaste qui s'étendrait sur l'ensemble des communes du Pays Basque Nord

voire Sud. Dans cette optique, nous organisons un calendrier d'occupation du chemin Berroeta par village ou regroupement de villages à partir de septembre, soit : « une journée (et une nuit) : une commune (ou un groupe de communes) ». Chacune de ces communes se chargera, par l'intermédiaire de ses habitants d'assurer une occupation de 24 heures.

En savoir plus : <https://lurzaindia.eu>



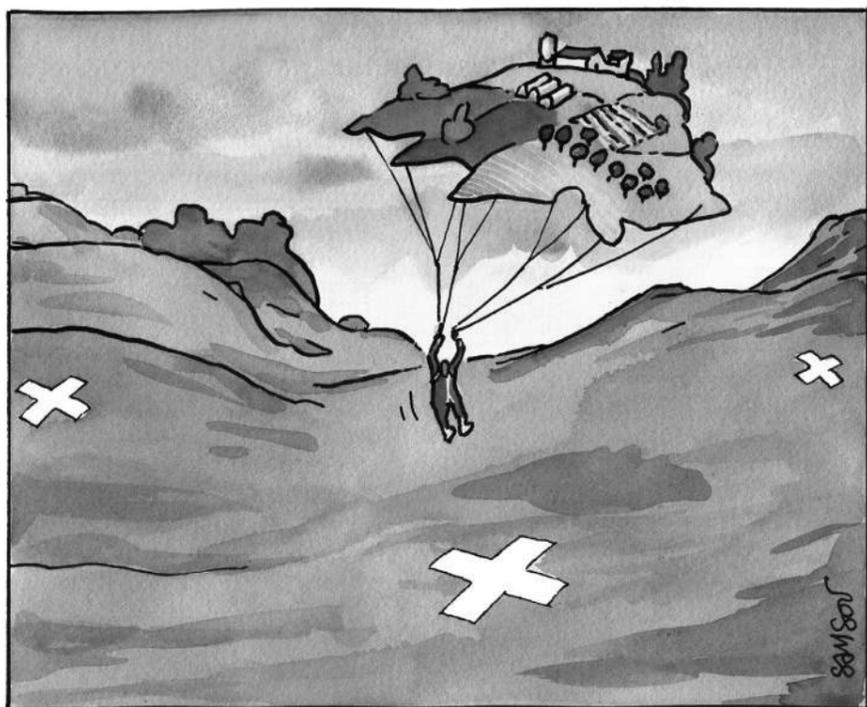
Les Projets alimentaires territoriaux sont l'affaire de tous et toutes

La loi EGalim de 2018 prévoit que la restauration collective hors domicile doit s'approvisionner avec 50 % de produits locaux dont au moins 20 % en agriculture biologique. Il s'agit pour l'essentiel de fournir les cantines, groupes scolaires ou EPHAD. Dans ce contexte, les intercommunalités se sont regroupées pour mutualiser coûts, moyens, voire investissements sous la forme de Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) pour amorcer des actions allant dans ce sens.

En Corrèze, en vue de mettre en place un Projet alimentaire territorial (PAT), deux établissements publics de coopération intercommunale, l'EPCI Midi Corrèzien et l'EPCI de Xaintrie, ont lancé un diagnostic de territoire pour établir la demande du côté des établissements et l'offre du côté des producteurs. Une consultation vise à sensibiliser le plus d'acteurs possible : gestionnaires d'établissements, personnels de cantine, parents d'élèves et producteurs.

Zéro pour la Corrèze

On pourrait penser la chose aisée dans un département à l'identité rurale et agricole encore très forte. Pourtant, les confinements de 2020 ont démontré un manque d'autonomie en ce qui concerne la capacité de la production corrézienne à fournir son territoire. Pire, en avril 2020, le journal *Les Echos* publiait une carte évaluant la vulnérabilité alimentaire par département sur une échelle de 0 à 5. 0 représente un manque d'autonomie et 5 une autonomie totale¹. Si la Haute-Vienne et la Creuse peuvent se targuer d'un honorable 4 sur 5, la Corrèze se voit attribuer un 0



pointé au côté de la région PACA, de la Corse et... de Paris. De fait, les chargés de missions peinent à recenser les paysans et paysannes actifs sur le territoire et donc l'offre existante. En 2021, il est difficile d'avoir une vision fine de la richesse et la diversité des initiatives agricoles et rurales au-delà des simples données statistiques générales qui datent déjà de plusieurs années. L'actualité, c'est aussi la sortie du rapport du Groupe international d'étude sur le climat (GIEC)² dont les conclusions interrogent profondément sur ce que nous allons laisser aux générations qui suivent, notamment en termes de capacité à se nourrir sur notre département. Même si, ici et là, on trouvera toujours des sceptiques, nous pouvons tous et toutes faire l'expérience d'un changement inquiétant qui devrait être au cœur du débat public.

Le PAT : un levier d'actions

Et pourtant, il y a toujours de l'espoir pour le GIEC qui place les questions de l'agriculture et de l'alimentation au premier plan pour agir et se prendre collectivement en main. Ces PAT font sens en ce qu'ils peuvent être des outils concrets, à notre échelle, pour répondre à plusieurs problématiques. En s'investissant dans cette démarche, nous pouvons faire valoir une vraie expertise en termes de mise en place de circuits courts, développement local et formation. Il y a de fortes raisons de penser que les élu·es ou les services de l'État soient demandeurs de ce genre d'informations. Notre implication, à nous, paysans et paysannes, permettrait de faire coller l'offre et la demande réelles, représenta-

tives du territoire. Nous sommes aussi en mesure d'identifier et repérer les faiblesses pour favoriser des installations agricoles et autres projets ruraux profitant à l'économie locale à une échelle raisonnable. La création d'un PAT ambitieux permettrait de garantir un débouché régulier et solide pour les productions agricoles du territoire, ce qui faciliterait à coup sûr le démarrage ou la consolidation des fermes concernées. On peut même imaginer que cela puisse être bénéfique à l'échelle du département, car il pourrait inviter à la diversification des fermes, libérant de la pression qui peut exister sur certains débouchés.

Accès au foncier

Toutefois, il faut tout de suite spécifier qu'une politique d'installation ou de développement agricole et rurale qui ne prendrait pas en compte l'ensemble des outils accessibles aux producteurs seraient vouées à l'échec. Les marchés, les outils de transformation ou de commercialisation permettant un travail dans de bonnes conditions et un respect des normes permettent le développement de l'activité agricole, la pérennité des fermes et, in fine, la capacité du territoire à s'alimenter. Leur existence et leur développement sont des préalables impératifs au succès d'un PAT.

Cette politique permettrait de prendre en considération la question de l'accès au foncier, aujourd'hui, principal écueil rencontré par la majorité des porteurs de projets. Pour entrevoir l'ampleur du désastre, il suffit de rappeler le titre du rapport de la Cour des comptes en 2014 : « Les dérives d'un outil de politique d'aménagement »³.

Au plus proche du terrain

Les PETR disposent de fonds européens, nationaux et régionaux pour réaliser leurs objectifs. Il est crucial d'être présents pour accompagner des projets qui prennent en compte les aspirations de nos concitoyens et aider les décideurs à développer une agriculture paysanne que désormais tout le monde appelle de ses vœux. Mais la dimension financière a ses limites et les EPCI peuvent agir

via l'élaboration de PLU concertés, sécurisant et facilitant l'accès au foncier sous diverses formes (baux spécifiques, mise à disposition, aide à l'accès à l'eau et à l'électricité...), à une échelle assez grande pour appréhender au mieux les besoins des territoires, mais suffisamment proche pour garder le lien entre acteurs et décideurs.

Enfin, un investissement de notre part permettrait de répondre à des objectifs plus globaux, sur la nécessité d'une agriculture moins intensive et un raccourcissement des chaînes d'approvisionnement. Accompagner la transformation et l'adaptation des fermes et des outils collectifs vers cette relocalisation est nécessaire voire fondamentale. Les moyens publics mobilisables à cet effet doivent être utilisés dans un souci d'efficacité et d'équité tout en correspondant aux attentes de nos concitoyens. Pour cela il est important que tous les acteurs concernés qui le souhaitent puissent s'emparer de ce sujet. La création d'un PAT doit être perçue et vécue par les élu·es en charge de cette question comme un projet ambitieux sur les plans économiques, mais aussi et surtout social et environnemental. Il s'agit d'une rare opportunité pour nous d'avoir un impact positif auprès de décideurs qui sont pour la plupart nos voisins, nos collègues, voire nos amis.

Nacer Benfriha, paysan à Altillac (19)

(1) Les données ayant permis la réalisation de la carte ont été produites par le Logiciel CRAter développé par l'association Les Greniers d'Abondance.
(2) Rapport complet accessible en français sur le site www.ipcc.ch
(3) Rapport accessible sur le site www.ccomptes.fr

EN BREF

Vous recevez plusieurs numéros de l'Avenir Agricole chez vous ?

Vous êtes associé·es sur votre ferme et chaque membre reçoit un exemplaire ? Ça coûte cher au syndicat, quel dommage ! Non ! Vous êtes les meilleur·es ambassadeur·ices de l'Agriculture paysanne ! Distribuez ces numéros à vos voisin·es, ami·es et proches. C'est un support pour parler de votre métier. Laissez-le à la coop agricole en faisant vos courses, chez le véto, le comptable... Ensemble, montrons que l'Agriculture paysanne est une voie cohérente et concrète !

Une entrée gratuite !

Fin septembre, les Conf 87, 19 et 23 vous invitent à une rencontre entre adhérent·es. Venez boire un verre et discuter avec celles et ceux qui font le syndicat au quotidien. Quels qu'ils soient, vos sujets nous intéressent.

Dates et lieux :

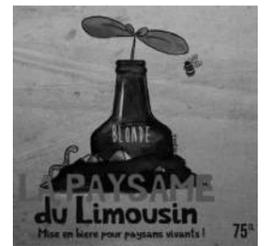
87 : Thomas Gibert
06 65 24 66 44
19 : Sophie Crépin-Leblond
06 75 03 45 34
ou 09 63 20 04 91
23 : Eric Robin Lamotte
06 79 23 11 42



Le collectif dans l'installation, levier de la transition

Mardi 12 octobre de 9h à 17h au lycée agricole de Naves (19). Journée organisée par InPACT Nouvelle Aquitaine. Renseignement et inscription obligatoire jusqu'au 7 octobre auprès de : virginie.mouliapelat@inpactna.org - 09 86 57 32 12.

Paysàme du Limousin la bière de la Conf



Brassée par Arnaud Charrier à la brasserie Baccade située à La Châtre, 87290 Rancon, c'est une bière bio blonde à 5° à fermentation haute. Un brassage au feu de bois lui donne une saveur authentique. Elle sera bientôt disponible dans plusieurs fermes - points de vente du réseau paysan. Vous pouvez vous la procurer auprès de Jonathan Auzou en Corrèze et Benjamin Bouin en Haute-Vienne : bierepaysamedulimousin@riseup.net

AG de Solidarité Paysans Limousin



LIMOUSIN

Elle se déroulera jeudi 30 septembre dans la salle communale de Saint Martin-Sepert, près de Lubersac (19). Pour contacter les animateur·ices de Solidarité Paysans :
87 : Nicolas Lheritier, solidaritepaysans87@gmail.com
06 58 11 14 89
Olivier Hameillon, olivier.splimousin@gmail.com
06 67 65 30 65
23 : Isla Irvine, 23.splimousin@gmail.com - 06 35 21 99 28
19 : Anouk Tran Thanh, solidaritepaysans19@gmail.com
07 51 60 06 90
Joëlle Londeix, assistante administrative Limousin, 05 87 50 41 18.

Veille foncière de la Conf

Vous êtes porteur·euse de projet en Limousin ? Votre projet est bien avancé et il vous reste à trouver du terrain ? Vous connaissez la zone sur laquelle vous souhaitez vous installer ? Les correspondants de la Conf peuvent vous aider. Ce sont des paysans et des paysannes installés·es qui ont à cœur de favoriser l'installation sur leur territoire. Ils peuvent vous communiquer les annonces de transactions proches de chez eux et les appels de candidatures de la Safer. Ils peuvent vous soutenir dans votre implantation sur le territoire.

Pour obtenir leurs coordonnées, contacter la Conf : contact@confederation-paysanne-limousin.org
07 82 95 22 42

L'AFOCG, un outil pour plus d'autonomie paysanne

Pour gagner en autonomie sur ses choix, l'AFOCG propose de se former à la comptabilité ou à la gestion, en prenant en compte des éléments qui vont au-delà de l'aspect purement agricole, et d'en discuter avec d'autres. Pour se réapproprier l'économie et ne pas laisser la gestion de nos fermes uniquement aux professionnels de la gestion. Témoignage de Clément Pichot, éleveur à Nedde (87).

Que ce soit en montant mon PDE (ex-Plan d'entreprise) ou en enregistrant moi-même ma comptabilité, j'ai toujours eu à cœur de connaître et d'avoir la main sur les chiffres qui concernaient ma ferme. Je me suis installé en 2014 en élevage laitier, avec les aides DJA (Dotation jeune agriculteur). Le travail sur les chiffres pour le prévisionnel était une première étape pour me plonger dans la réalité économique du projet. J'ai pour cela été accompagné par une intervenante qui travaillait avec l'ADEAR. Au vu des échos que j'avais à l'époque, je suppose que si j'avais fait mon PDE avec un.e conseiller.ère de la Chambre, mon projet de m'installer avec 8 vaches serait passé pour « peu crédible » ou « non professionnel ». C'était donc à moi de prouver qu'avec 8 vaches, la valeur ajoutée créée par la transformation fromagère rendrait l'activité viable et me permettrait d'atteindre rapidement le revenu disponible (tel que l'exige l'engagement DJA). C'est ce qui s'est passé.

Un cycle en 5 jours

En 2016, nous avons créé avec d'autres paysans et paysannes l'AFOCG Limousin (Association de formation collective à la gestion). J'ai donc naturellement adhéré à l'AFOCG et rejoint le groupe d'Eymoutiers. Concrètement, le cycle de formation « Comptabilité-gestion » se déroule de septembre à avril sur 5 journées de formation, au sein de groupes de 4 à 10 adhérent.es réuni.es sur un secteur géographique donné. De nouveaux groupes sont créés chaque année, afin que chacun.e puisse être formé.e à proximité de sa ferme. Les formations sont prises en charge par le fonds de formation VIVEA. Nous reprenons les bases de la saisie, la

déclaration de TVA, la clôture, en alternant des temps de formation collective animés par une animatrice-formatrice (elles sont 2 en Limousin), et des temps de saisie individuelle à la maison.

Le dernier jour du cycle est consacré à la gestion. Une fois la clôture réalisée (vers janvier-février, difficile de faire plus tôt !), nous faisons un travail d'analyse des résultats avec des outils pédagogiques qui permettent de les comprendre et surtout grâce aux échanges avec les autres membres du groupe. C'est là que le groupe me paraît pertinent. Si on réussit à dépasser la crainte ou la pudeur d'exposer ses chiffres aux autres, c'est vraiment l'occasion que les autres nous renvoient des questionnements sur les choix stratégiques de notre exploitation. Cela n'est possible qu'avec des personnes qu'on retrouve régulièrement pour qu'un minimum de confiance soit installé.

Un pas de côté

Selon moi, un des travers de notre métier est d'être très facilement la tête dans le guidon, d'avoir de la difficulté à s'arrêter et prendre du recul pour faire des choix d'orientations

L'InterAFOCG

L'InterAFOCG est le réseau national qui rassemble l'ensemble des AFOCG. Au delà de son rôle de tête de réseau, il participe au développement agricole et rural français au travers de projets partenariaux au sein d'InPACT, mais aussi avec des centres de recherche ou d'autres acteurs du monde agricole. Elle est reconnue à ce titre comme un organisme national à vocation agricole et rural. <https://www.interafocg.org>



L'AFOCG du Limousin

C'est une association loi 1901 créée en 2016 par des agriculteurs-trices du Limousin. Elle a rejoint le réseau InterAFOCG en 2018. Elle fait également partie du réseau Inpact Limousin. L'association propose diverses formations selon les demandes des adhérents : statut du/de la conjoint(e), fiscalité, emploi de main d'œuvre, organisation du travail, se constituer en GAEC... Elle compte 70 adhérent.es réparti.es en 10 groupes locaux (2 en Corrèze, 2 en Creuse et 6 en Haute-Vienne) et est dirigée par un conseil d'administration au fonctionnement collégial. Actuellement, deux animatrices-formatrices sont employées à temps partiel par l'AFOCG : Chloé Pellerin (à droite) et Hortense Jacquemain (à gauche). En septembre, Chloé quittera l'AFOCG pour se consacrer à temps plein à son activité d'apiculture. Pour la remplacer, l'association accueillera Mélanie Roy (au centre). Renseignements ou demande d'adhésion : 07 83 95 94 24 ou afocg.limousin@interafocg.org

qui soient les plus justes, cohérents et en connexion avec ses aspirations personnelles. Le groupe de l'AFOCG est un espace pour faire ce pas de côté et en discuter en collectif. Partir des chiffres qui reflètent la réalité de la ferme, croiser avec ce qui est important pour chacun.e comme « vivre de sa production », « avoir du temps pour soi », « donner du sens à ce que je fais », et s'appuyer sur un regard extérieur bienveillant de nos pairs. Ce sont les ingrédients des groupes AFOCG.

L'enjeu est d'acquiescer de l'autonomie décisionnelle. Nous avons tou.tes en tête des exemples de situation où un banquier, un comptable, un centre de gestion pousse un.e paysan.ne dans un choix d'investissement qui n'est pas le sien ! Et qui par la suite va s'avérer décalé, démesuré, bref pas juste.

Un choix d'orientation doit venir d'abord du.de la paysan.ne lui.elle-même, car il.elle en assume les conséquences et il.elle les assumera d'autant mieux que le choix est en accord avec tous les autres aspects de son travail et de sa vie.

Clément Pichot éleveur laitier à Nedde (87)

L'Assemblée Générale de l'AFOCG Limousin

C'était le jeudi 23 septembre sur la ferme de Nathalie et Lionel Auclair à Domeyrot, près de Gouzou (23). Au programme : visite de la ferme de Nathalie et Lionel, installé-es en maraîchage diversifié depuis une vingtaine d'années et adhérents de l'AFOCG depuis 2016.

Recherche de sites de collecte Végétal Local

Dans le cadre d'un projet de création d'une pépinière d'arbres et d'arbustes d'origine locale, je recherche des sites de collecte de graines en Haute-Vienne. Je m'inscris dans la démarche Végétal Local. Cette marque développée par l'Office français de la biodiversité, est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux destinés à des plantations hors-forêt. En Haute-Vienne, une trentaine d'espèces sont concernées : charme, prunellier, fusain, noisetier... Afin de garantir l'origine de ma production, je souhaite réaliser moi-même la collecte et la préparation des graines. Je recherche donc des sites ressources où les prélever : des formations végétales anciennes (avant 1970), exemptes de semis, ou des plantations d'arbres et arbustes composées de végétaux autochtones. Si vous connaissez ou avez sur vos fermes de vieilles haies, des chemins creux... Contact : bougeois.jo@gmail.com - 06 24 39 18 13



L'AGRICULTURE FRANÇAISE ON L'AIME, ON LA SOUTIEN.

1^{ère} banque aux côtés des agriculteurs, le Crédit Agricole finance 80% de l'agriculture française.

CA
Toute une banque pour vous

Source : enquête Adéquation, taux de pénétration 2016

LA VRAIE VIE S'ASSURE ICI

31 agences à votre service en Corrèze

N°Cristal 0 969 320 319

APPEL NON SURTAXE

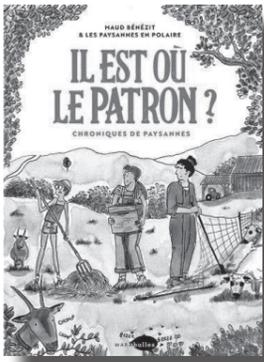
Retrouvez-nous sur groupama.fr



Groupama

Groupama d'OC - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'OC - Siège social : 14 rue de Vidalhan, CS 93105, 31151 BALMA Cedex - 391 851 557 R.C.S. TOULOUSE - Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 Rue Talbot, 75436 Paris cedex 09.

Une BD féministe pour rendre compte de nos vies de paysannes



Début mai est paru *Il est où le patron ?*, une bande dessinée réalisée par cinq paysannes et une dessinatrice. Elles racontent leurs vies paysannes, leurs joies et leur passion pour ce métier, mais aussi leur colère contre les discriminations et le sexisme. Entretien.

Pouvez-vous nous raconter de quoi il s'agit ?

Il est où le patron ?, c'est l'histoire de trois femmes, paysannes, voisines de marché, qui se rencontrent, s'entraident et se lient d'amitié. Il y a Jo qui débarque seule pour reprendre la ferme et le troupeau de chèvres du vieux Georges. Ça n'est pas facile tous les jours pour elle, même si elle n'a pas froid aux yeux : il paraît que c'est une féministe... Coline, elle, n'a pas trop le temps de se poser des questions, elle est bien prise par la fromagerie, son rôle au syndicat et ses deux enfants. Avec son mari, Pierre, elle a l'impression que tout se passe bien, même si certaines situations lui pèsent. Quant à Anouk, elle est apicultrice. Elle a quitté la ville il y a quelques années et cherche toujours sa place dans un monde où la virilité semble érigée en valeur absolue. Ensemble, les trois paysannes se donnent progressivement la force de faire entendre une autre voix que celle du patriarcat.

Qu'est-ce qui vous a animées dans la création de cette bande dessinée ?

Nous souhaitons faire une BD féministe qui rende compte de la réalité de nos vies de femmes paysannes. C'est avec cette envie que nous avons rencontré Maud, la dessinatrice qui, elle-même, a suivi une formation agricole. Nous cinq (bergère, éleveuses, apicultrice et maraîchère) aimons passionnément notre métier, mais, comme dans le reste de la société, nous vivons jour après jour des situations qui nous dérangent, nous mettent mal à l'aise, voire nous font violence, car cela nous renvoie sans cesse à notre statut de femme et non d'individu autonome. Chacune des situations décrites dans cette BD a été vécue par nous, notre entourage, ou est issue de témoignages recueillis au sein des réseaux de la Confédération paysanne, des Civam et de Reclaim the fields. Le riche matériau rassemblé met en évidence un constat édifiant : ce qui pourrait n'être qu'un empilement d'anecdotes, parfois drôles, parfois tragiques, est en fait le reflet d'un système qui opprime (entre autres)

les femmes. Nous ne souhaitons pas dénoncer un monde paysan qui serait plus archaïque ou plus macho qu'un autre, mais bien mettre en lumière les mécanismes du patriarcat sous toutes ses formes, des plus insidieuses aux plus visibles. En effet, être une femme n'est jamais neutre en agriculture. Selon les cas, on peut être idéalisée, glorifiée, portée au rang de superwoman : on admire alors cette femme qui fait un métier d'homme. D'autres fois, on aimerait nous cantonner à la place d'à côté, à celle qui accueille, qui diversifie, qui assiste, qui fait la paperasse. Et si on ne rentre pas gentiment dans la case attendue, on s'expose à diverses formes d'agressivité. Comme les commentaires déplacés d'un marchand de tracteur, des situations de violences conjugales, des préjugés sur les femmes « aimables et si fragiles », la difficulté de se faire entendre lors d'une réunion... Bref, en 2020, en agriculture comme ailleurs, le patriarcat se porte toujours bien.

Pouvez-vous nous décrire le processus de création de ce livre ?

Cette BD a été l'occasion de réfléchir ensemble à de potentielles voies d'émancipation, notamment collectives. Face à des situations de sexisme qui nous sautent aux yeux et nous laissent souvent impuissantes se sont esquissées des scènes qui dénoncent l'oppression. Ce livre est d'ailleurs, nous l'espérons, une belle illustration de la force du travail collectif : chaque virgule a été décidée au consensus. Celles et ceux qui ont déjà participé à des prises de décision collectives apprécieront le défi ! Et notre amour pour notre métier de paysanne prend aussi souvent le dessus. Ainsi nous partageons avec nos lecteurs et lectrices les bons moments de la vie sur une ferme : connivence avec le troupeau, transhumance de ruches, nuit étoilée, mises bas ou confection de fromages... Être paysanne, c'est aussi une volonté d'autonomie sur nos fermes, de travailler avec la nature et de lutter contre l'agro-industrie et ses effets néfastes.

Un mot pour les paysannes qui vous liront ?

Nous espérons que nos lectrices trouveront dans cette BD des pistes de réflexion et d'émancipation, qu'elles en ressortiront pleines de colère et de joie, d'envie de lutter et de boire un verre sur la place du marché avec leurs copines ! Quant aux lecteurs, s'ils ne se reconnaissent dans aucune situation de cette BD... peut-être qu'une seconde lecture serait la bienvenue ?

Maud Bénézit & Les paysannes en polaire,
Il est où le patron ? Chroniques de paysannes,
éditions Marabulles, 2021, 192 pages, 19,95 €.



PETITES ANNONCES

Offres d'emploi

• **Le GAEC de la Pagenie** à Gorre (87 310) recrute un·e ouvrier·e agricole polyvalent·e à partir de début octobre. CDD d'un an évolutif en CDI. Travail les matins de 8h à 13h du lundi au samedi. Aptitude à la traite et aux soins des chèvres. Contact doux avec les animaux, sens de la propreté. Aptitude aux travaux d'entretien, clôtures, débroussaillage, bois, compétences en mécanique. Contact : fermedelapagenie@yahoo.fr

• **La ferme collective de la Tournerie** à Coussac-Bonneval (87 500) recrute un·e

éleveur·euse sur l'atelier bovin (15 vaches laitières + engraissement de bœufs). Traite, soin aux animaux, clôtures, travaux divers. CDD d'un an à temps plein, à discuter. Expérience en élevage souhaitée. À pourvoir de suite. Contact : Hélène Bastin, 06 42 33 84 28 bastin.helene@hotmail.com

À vendre

• Une écremeuse Diabolo 350 l/h, moteur triphasé, 300 €.

• Un cultivateur 2,50m, 2 poutres, 13 dents, 300 €. Contact : Gaec des Prés Verts, 19 330 St Mexant 06 88 72 65 63

La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Plus nous serons nombreux·ses, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne ! En adhérant à la Confédération paysanne de votre département, vous vous ouvrez à un réseau de paysan·nes engagé·es dans différentes structures :

- **La Confédération paysanne de votre département** : le syndicat, qui défend le métier de paysan·ne, vous informe, vous soutient individuellement ou collectivement et vous représente dans de nombreuses instances de décisions (CDOA, SAFER, Chambre d'Agriculture...).
- **La Via Campesina européenne et internationale** : premier mouvement mondial et européen paysan qui coordonne 182 organisations et plus de 200 millions de paysans et paysannes dans 81 pays.
- **L'Adear Limousin** : véritable laboratoire de terrain, l'Adear innove sur l'installation-transmission, les circuits courts, l'adaptation au changement climatique, etc.

Rejoignez-nous ! Adhérez ! Abonnez-vous !

Confédération paysanne du Limousin, SAFRAN, 2 av. Georges Guingouin, CS 80912 Panazol, 87 017 Limoges Cedex 1

BULLETIN D'ADHÉSION

La / les personnes qui adhèrent

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

E-mail de contact :

Année de naissance : Année d'installation :

Productions de la ferme :

Indépendamment de votre adhésion, vous pouvez vous informer grâce à :

- L'abonnement trimestriel à *l'Avenir Agricole* nouvelle formule, journal syndical des 3 Confédérations paysannes du Limousin : 11 € pour 3 numéros en 2021, puis 15 € pour 4 numéros par an.
- L'abonnement mensuel à *Campagnes solidaires*, magazine national de la Confédération paysanne : 46 €

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre journal, dites-le nous par mail à : contact@confederation-paysanne-limousin.org ou par sms au 06 82 95 22 42.

Formules d'adhésion Conf 19
Selon la catégorie

• Exploitant.e seul.e	55 €
• Couple d'Exploitant.e.s	75 €
• Jeune Installé.e	40 €
• Retraité.e agricole seul.e	35 €
• Couple de retraité.e.s agricoles	40 €
• Cotisant.e solidaire	30 €

Formules d'adhésion Conf 23
Selon la tranche de revenu annuel

• < 8000 €	20 €
• 8000 € - 12 000 €	50 €
• 12 001 € - 16 000 €	90 €
• 16 001 € - 25 000 €	130 €
• > 25 000 €	160 €
• Autre type d'adhésion	Montant libre

Formules d'adhésion Conf 87
Selon la catégorie

• Exploitant.e seul.e	60 €
• Couple d'Exploitant.e.s	80 €
• Jeune Installé.e	50 €
• Retraité.e agricole seul.e	38 €
• Couple de retraité.e.s agricoles	45 €
• Personne en difficulté financière	10 €

Total adhésion et abonnement(s)

Verse un total de €

Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne 19, 23 ou 87. ou par virement / RIB à la demande sur contact@confederation-paysanne-limousin.org

Date : Signature :